

## La normalisation en rail urbain

### Le système de normalisation en ferroviaire

Le Bureau de Normalisation ferroviaire (BNF) assure en France, par délégation de l'Association française de normalisation (AFNOR), la normalisation des matériels roulants, des installations fixes et des autres produits spécifiques du domaine ferroviaire, la participation des parties prenantes françaises aux travaux de normalisation européens et internationaux de ce domaine, ainsi que la traduction des normes européennes ou internationales préparées dans ce cadre.

Pour les normes du secteur ferroviaire, le BNF assure principalement les trois missions suivantes :

- organisation et animation de l'élaboration des normes françaises *NF* ;
- organisation et animation de la participation française à l'élaboration des normes européennes *EN* du Comité Européen de Normalisation (CEN) et du Comité Européen de Normalisation en Électronique et en Électrotechnique (CENELEC), ainsi que des normes internationales *ISO* et *IEC*, y compris en assurant le secrétariat de certains travaux ;
- réalisation des versions françaises des normes européennes ou internationales.

Plus de 500 experts, nommés par les parties prenantes et répartis dans une soixantaine de commissions, contribuent au BNF à l'élaboration des normes ferroviaires françaises, européennes et internationales. Souvent, ces experts sont également membres des groupes de travail correspondants au niveau européen ou international. Chaque commission de normalisation est présidée par une personne désignée parmi ses membres, le secrétariat étant assuré par le BNF.

Au niveau français et pour la filière généraliste (hors électrotechnique), la commission *BNF/100* est spécialement chargée de la coordination de tous les travaux de normalisation qui relèvent du BNF, en liaison avec le comité stratégique *Transport et logistique* de l'AFNOR (en électrotechnique, la commission mixte *UF9* est en liaison avec le *BNF/100* et le comité *Transport et logistique*).

Au niveau européen et pour la filière généraliste, le *CEN/TC 256* est chargé des travaux concernant les applications ferroviaires (*CENELEC/TC 9X* pour la filière électrotechnique). Il est organisé selon trois sous-comités (*SC1 Infrastructure*, *SC2 Produits du matériel roulants* et *SC3 Systèmes du matériel roulant*) et de groupes directs (voir organigramme au verso).

### La normalisation en rail urbain

#### **Le mandat M/486**

En 2011, la commission européenne a donné mandat au CEN et CENELEC de lancer des travaux de programmation et de normalisation dans le domaine du rail urbain, compte-tenu notamment de l'essor important de ces modes de transports (tramways, métros, systèmes ferroviaires légers).

En novembre 2011, les associations ferroviaires représentatives du secteur (Union Internationale des Transports Publics (UITP) et Union des Industries Ferroviaires Européennes (UNIFE)) ont annoncé la publication d'un ensemble « d'exigences fondamentales » à utiliser comme référence pour l'exécution du mandat *M/486*, devenues en juin 2013 le Guide 26 du CEN/CENELEC « Applications ferroviaires - Préparation de normes de conception de systèmes ferroviaires urbains, construction, fabrication, opérations et maintenance ».

Le mandat est consultable sous <http://www.etsi.org/images/files/ECMandates/m486.pdf>.

#### **Le Guide 26 CEN/CENELEC**

Le Guide 26 CEN/CENELEC « Applications ferroviaires - Préparation des normes pour la conception, la construction, la fabrication, l'exploitation et la maintenance des réseaux ferroviaires urbains » de juin 2016 est la référence pour le développement de normes pour le rail urbain durant le mandat *M/486*. Ce document trace les lignes directrices à adopter, notamment par le *CEN/TC256* et le *CENELEC/TC9X*, pour la préparation des normes touchant aux réseaux ferroviaires urbains.

Le guide est consultable sous <http://www.cencenelec.eu/standards/Guides/Pages/default.aspx>.

